



L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales

Les nouvelles zones d'emploi partagent la France en 306 zones. Sept profils se distinguent selon leur principale orientation économique. Les grandes agglomérations (scindées en deux profils selon l'intensité de leur spécialité) sont caractérisées par des emplois typiques des grandes métropoles et par la présence de grands établissements. Certaines zones d'emploi sont spécialisées dans l'agriculture comme Carhaix-Plouguer en Bretagne, dans l'industrie comme Oyonnax en Auvergne-Rhône-Alpes ou encore dans le tourisme comme Sainte-Maxime en Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'autres sont davantage diversifiées comme Chaumont dans le Grand Est. Enfin, certaines zones d'emploi ont un caractère plus résidentiel : la part d'actifs qui y habitent et y travaillent est plus faible qu'ailleurs ; elles se situent principalement dans le voisinage des grandes agglomérations.

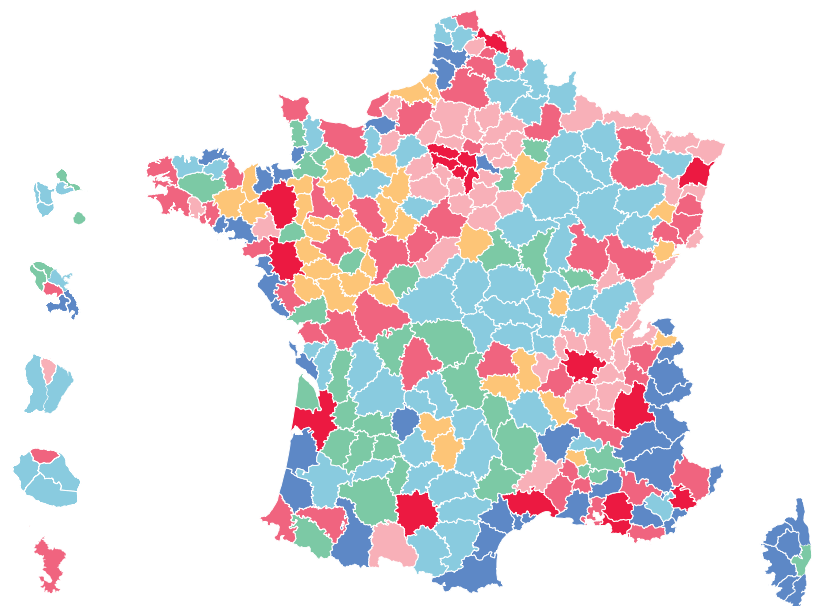
David Levy (Insee), Matthieu Dubois, Martin Lefebvre (Dares)

Les 306 zones d'emploi nouvellement définies par la Dares et l'Insee (*encadré*) permettent d'analyser la structure du tissu productif au niveau territorial. Ces zones correspondent aux espaces à l'intérieur desquels travaillent la plupart des **actifs** qui y résident.

Depuis plusieurs décennies, le poids des secteurs d'activité s'est fortement modifié. La croissance très forte du poids des emplois du tertiaire s'est faite au détriment des autres secteurs : l'industrie et l'agriculture principalement, et dans une moindre mesure la construction. Le rétrécissement de la sphère industrielle est en partie compensé par des activités de services aux entreprises, avec l'externalisation de fonctions assurées précédemment au sein des entreprises industrielles (comme le transport, la recherche et le développement, la restauration des salariés, le nettoyage...) et le recours au travail intérimaire.

Cette forte recomposition des emplois s'observe dans toutes les zones d'emploi : aucune zone n'a l'industrie comme premier secteur économique en 2020, alors qu'elles étaient une dizaine dans ce

1 Sept groupes de zones d'emploi selon leur orientation économique principale



- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Zones résidentielles
- Zones spécialisées dans l'industrie
- Zones spécialisées dans l'agriculture
- Zones spécialisées dans le tourisme
- Zones à économie diversifiée

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques 2019.

cas en 1990. Plus généralement, l'emploi se répartit dans un plus grand nombre de secteurs, les économies locales ont donc tendance à se diversifier.

17 grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines

Les plus grandes zones d'emploi (*figure 1 ; sources*) ont en commun une part importante d'emplois de cadres dans les **fonctions dites métropolitaines** (fonctions de conception et de recherche, de commerce inter-entreprises, de gestion, de culture-loisirs et de prestations intellectuelles) qui concernent en moyenne 18 % des emplois totaux. Ce taux varie de 4 à 8 % pour les autres profils de zones d'emploi.

Ces 17 zones d'emploi concentrent un tiers des emplois et de la population (*figure 2*). On y retrouve les grandes agglomérations comme Paris, Marseille, Lille, Lyon, Toulouse, ou encore Nantes, Rennes et Grenoble. Ce sont également des pôles d'emplois : elles concentrent davantage d'emplois que d'actifs en emploi et attirent donc des actifs des zones d'emploi environnantes.

52 autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs

52 zones regroupent d'autres grandes agglomérations françaises comme Dijon, Amiens, Nice, Angers, Roubaix-Tourcoing,

ainsi que des zones d'emploi d'outre-mer comme en Martinique, à La Réunion ou à Mayotte. Elles possèdent des caractéristiques similaires aux grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines, mais de manière moins accentuée. Par exemple, la part des emplois de cadres de fonctions métropolitaines représente 8 % des emplois, certes très inférieure à celles des zones d'emploi du profil précédent, mais supérieure de 2 à 3 points par rapport aux autres profils. Ces zones se caractérisent par une présence importante d'établissements de plus de 250 employés privés (comme Valéo à Angers ou Auchan à Roubaix) ou publics (collectivités locales et hôpitaux). Dans l'est de la France, ces zones sont plus industrielles, avec par exemple des établissements spécialisés dans l'automobile.

Des zones résidentielles

Les zones d'emploi résidentielles présentent une faible quantité d'emplois : on y retrouve fréquemment plus d'actifs occupés que d'emplois disponibles sur le territoire (0,8 emploi par actif occupé, *figure 3*). En moyenne, seulement 57 % des actifs qui résident dans ces zones y travaillent, soit le taux le plus faible des sept types de zones d'emploi. Ce taux est particulièrement bas autour de la métropole parisienne, notamment dans la zone de Rambouillet (40 %). Dans les zones résidentielles des autres

régions, il est toujours supérieur à 60 %. La majorité de ces 49 zones se situent autour de Paris (Melun, Creil...) et Lyon (Villefranche-sur-Saône, Bourgoin-Jallieu...), mais également sur les territoires frontaliers où beaucoup de résidents travaillent à l'étranger (Sarreguemines ou le Genevois Français).

Des zones d'emploi à économie diversifiée

De nombreuses zones (68, soit une sur cinq) ont une économie diversifiée. Contrairement à d'autres, elles n'ont pas de spécialité économique forte dans l'industrie, l'agriculture ou encore le tourisme. Dans certaines de ces zones, la part de l'emploi dans l'industrie a fortement baissé. À Saint-Omer par exemple, entre 2006 et 2016, la part de l'industrie dans l'emploi total est passée de 28 % à 16 %. Les zones de la région Grand Est comportent toutefois une plus forte part d'emploi industriel, reflétant l'ancrage historique de la région dans ce secteur. C'est le cas de Chaumont ou de Sarrebourg qui comptent près de 19 % d'emplois industriels, soit 5 points de plus que la moyenne des zones de ce groupe. Une part importante de ces zones est ainsi située dans les espaces ruraux de faible densité, formant une diagonale allant du sud-ouest au nord-est. Ceci explique le fait que l'emploi agricole, sans être une spécialité, est plus élevé dans ces zones d'emploi, même si sa part baisse depuis plusieurs années dans la majorité de ces zones.

2 Emploi et population selon l'orientation économique des zones d'emploi en 2017

	Nombre de zones d'emploi	Nombre d'emplois (en millions)	Population (en millions)
Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines	17	9,5	20,0
Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs	52	6,8	17,5
Zones résidentielles	49	2,4	7,8
Zones spécialisées dans l'industrie	37	1,2	3,2
Zones spécialisées dans l'agriculture	38	1,0	2,9
Zones spécialisées dans le tourisme	45	1,9	5,4
Zones à économie diversifiée	68	3,4	9,6
Ensemble	306	26,2	66,4

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

3 Répartition des secteurs d'activité selon l'orientation économique des zones d'emploi en 2017

	Économie présentielle	Part dans l'emploi total (en %)					Nombre d'emplois par actif	Nombre de nuitées dans les hôtels et les campings par habitant
		Économie productive Ensemble	dont industrie	Agriculture	Administration publique	Établissements de moins de 10 salariés		
Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines	34,8	35,5	8,8	0,5	29,1	11,0	1,05	3,6
Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs	33,4	29,8	12,4	2,1	34,7	16,4	1,00	5,3
Zones résidentielles	31,9	32,3	17,2	2,8	33,0	18,3	0,80	2,6
Zones spécialisées dans l'industrie	26,8	40,1	25,6	6,1	27,1	16,7	0,94	4,5
Zones spécialisées dans l'agriculture	29,8	25,6	13,8	11,9	32,7	21,5	0,95	6,7
Zones spécialisées dans le tourisme	40,0	22,8	9,4	3,9	33,3	21,8	0,96	25,6
Zones à économie diversifiée	31,1	26,8	13,8	5,0	37,1	18,3	0,97	3,4
Ensemble	33,5	31,5	12,2	2,7	32,3	15,4	1,00	5,9

Champ : France.

Source : Insee, recensements de la population 2016 et 2017, Clap 2015, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques 2019.

Méthode de constitution des zones d'emploi de 2020

Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage d'études est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. En 2020, l'Insee et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), service statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi, ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant ainsi de se comparer plus facilement entre pays européens. Un autre objectif était d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire. Contrairement aux zones précédentes construites région par région, les nouvelles zones sont issues de paramètres nationaux. Seules quelques régions font exception : les DOM et la Corse, en raison de leur particularité géographique, les déplacements domicile-travail étant de fait limités. L'Île-de-France a également fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris : la part des actifs qui résident et travaillent dans la même zone est inférieure à celles du reste du territoire.

La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones : à chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction de l'intensité des échanges domicile-travail. Ainsi, toutes les zones constituées polarisent l'emploi, mais à des degrés différents. Certaines ont un nombre d'emplois plus important que le nombre d'actifs qui y résident, elles ont alors une fonction de pôle attractif très important. Au contraire, d'autres ont moins d'emplois qu'elles n'hébergent d'actifs et présentent un caractère plus résidentiel (figure 1).

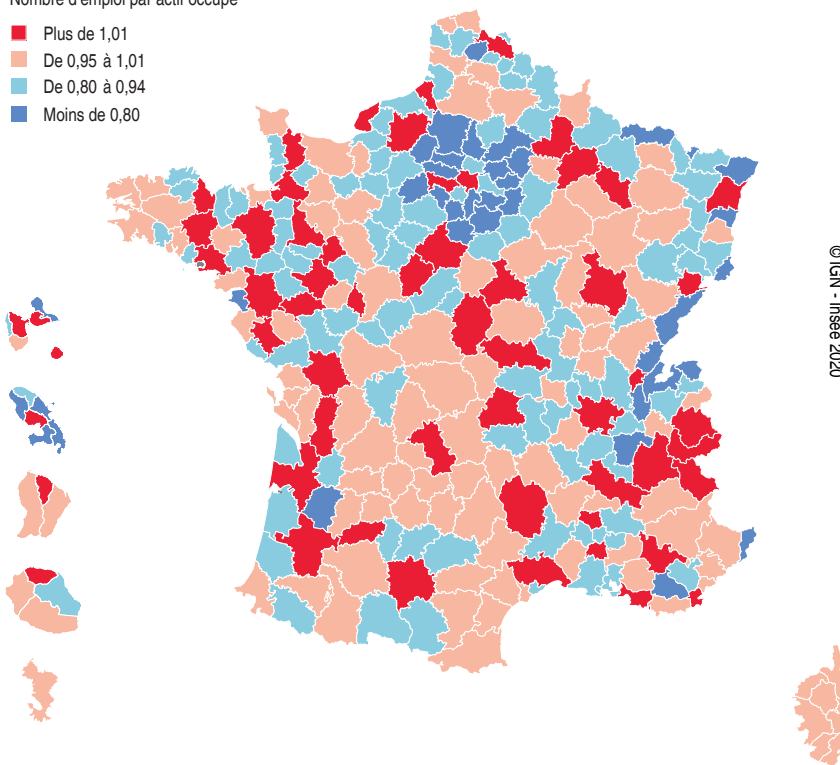
Avec cette nouvelle méthode, le nombre d'actifs est plus équilibré entre les zones que dans la précédente nomenclature de 2010. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles qui, précédemment, avaient tendance à agréger de nombreuses communes. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des plus grandes zones d'emploi, laissant ainsi émerger d'autres zones autour de ces grands pôles. Cet aspect de la méthode est très important, car il aboutit à un ensemble plus homogène que celui obtenu en 2010 : on retrouve moins de zones d'emploi de faible taille et plus de zones d'emploi de taille intermédiaire, comportant entre 30 000 et 100 000 emplois (figure 2).

Le nombre total de zones d'emploi diminue légèrement : le zonage de 2020 comporte 306 zones d'emploi (dont une pour Mayotte), contre 321 pour le zonage de 2010. En revanche, le nombre de zones trans-régionales passe de 10 en 2010 à 14 en 2020, malgré la réduction du nombre de régions, témoignant de l'intensification des échanges. Les **taux d'actifs stables** avec cette nouvelle méthode ont une distribution plus concentrée que celle obtenue avec la méthode précédente (figure 3) : moins de taux faibles, inférieurs à 60 %, et davantage de taux élevés, supérieurs à 85 %.

1 Nombre d'emploi par actif occupé résidant dans la zone en 2017

Nombre d'emploi par actif occupé

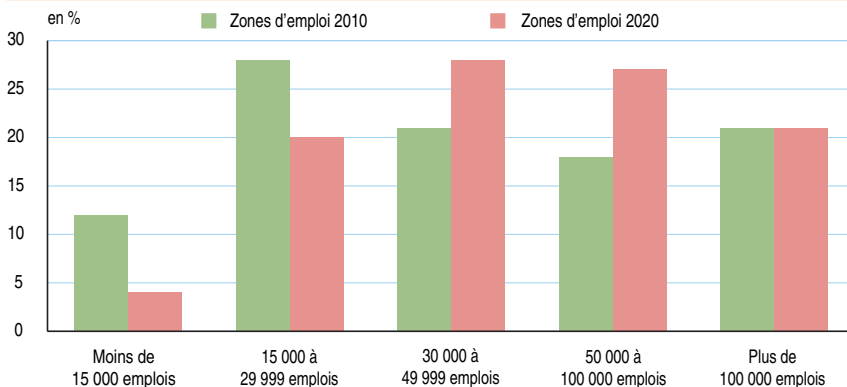
- Plus de 1,01
- De 0,95 à 1,01
- De 0,80 à 0,94
- Moins de 0,80



© IGN - Insee 2020

Source : Insee, recensement de la population 2017.

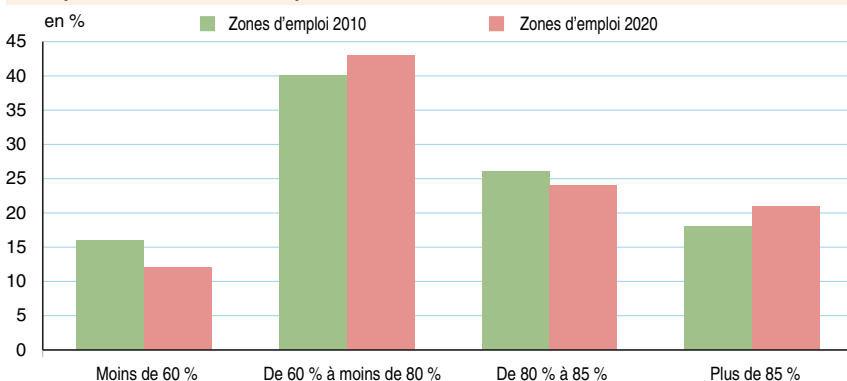
2 Répartition des zones d'emploi de 2010 et de 2020 selon le nombre d'emplois dans la zone



Lecture : les zones d'emploi de moins de 15 000 emplois représentent 4 % des zones d'emploi de 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

3 Répartition des zones d'emploi de 2010 et de 2020 selon le taux d'actifs stables



Lecture : les zones d'emploi ayant moins de 60 % d'actifs stables représentent 12 % des zones d'emploi de 2020.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Des zones d'emploi spécialisées dans l'industrie

Dans ces 37 zones d'emploi, le taux d'emploi dans le secteur industriel est élevé. Il est en moyenne de 26 %, soit environ deux fois plus que dans les zones d'emploi à économie diversifiée. Dans la zone d'emploi d'Oyonnax, ce taux d'emploi industriel atteint même 38 %. La plupart de ces zones se trouvent en Bretagne, spécialisée principalement dans l'agro-alimentaire (Vitré, Lamballe-Armor) et dans les Pays de la Loire (les Herbiers-Montaigu, la Ferté-Bernard).

Des zones d'emploi spécialisées dans l'agriculture

Ces 38 zones se caractérisent par une part de l'emploi dans l'agriculture très élevée, puisque 12 % des actifs occupés travaillent dans ce secteur. Ce même taux est inférieur à 6 % dans les autres profils. À titre d'exemple, dans la zone d'emploi d'Épernay, le secteur agricole, très orienté vers la production de champagne, représente 18 % des emplois. Caractéristique inhérente à l'activité agricole, ces zones sont moins denses, avec en moyenne 38 habitants par km², contre 117 pour l'ensemble de la France. La plupart de ces zones d'emploi se concentrent dans un quart sud-ouest, avec par exemple Cognac et Libourne, et également à l'ouest avec Vire Normandie ou Carhaix-Plouguer. En Outre-mer, elles se situent surtout en Guadeloupe, avec par exemple l'Île de Marie-Galante, et en Martinique. Seules deux zones d'emplois agricoles sont présentes dans le nord-est : Provins et Épernay.

Les zones à forte orientation touristique

Ces 45 zones d'emploi sont souvent localisées sur le littoral français, en montagne, ainsi qu'en Martinique. La Corse est très spécialisée dans cette activité puisque 6 des 7 zones d'emploi de l'île ont ce profil. Ces zones d'emploi ont des capacités

d'accueil de visiteurs nettement supérieures aux autres : pour 100 habitants, elles offrent en moyenne 7,2 emplacements de campings et 2,2 chambres d'hôtel (contre 1,3 emplacement et 1,0 chambre en moyenne en France). Les résidences secondaires sont également plus fréquentes : elles représentent 22 % des logements contre 5 % au niveau national. Une distinction peut cependant être faite au sein de ces 45 zones d'emploi : une dizaine d'entre elles sont presque exclusivement tournées vers le tourisme comme Porto-Vecchio, Sainte-Maxime, Royan, ou Agde-Pézenas. Les autres sont plus diversifiées, comme Berck, Challans ou même Dinan, où le taux d'emploi industriel est plus important. Marne-la-Vallée fait figure d'exception : très touristique avec la présence du parc Disneyland, la part d'emploi dans les fonctions métropolitaines y est également importante, comme dans les autres zones d'emploi d'Île-de-France. ■

Sources

Cette étude utilise principalement le recensement de la population et le **dispositif Connaissance de l'appareil productif (Clap)**. Elle mobilise les zones d'emploi 2020. Afin de dégager la principale orientation économique des territoires, une typologie des zones d'emploi a été réalisée. Elle s'appuie sur des indicateurs de spécialisation économique. Les variables retenues sont les parts de l'emploi dans les **sphères productive et présentielle**, dans l'industrie, dans l'administration publique, dans les grandes ou petites entreprises de ces zones rapportées à leur moyenne nationale, ainsi que des indicateurs d'activité touristique. Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les zones d'emploi selon des caractéristiques communes.

Définitions

L'analyse fonctionnelle des emplois répartit les professions en quinze fonctions. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce

sont les **fonctions métropolitaines** : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Les **actifs** regroupent la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. Le taux d'**actifs stables** représente le nombre d'actifs qui résident et travaillent dans une zone d'emploi rapporté au nombre total d'actifs en emploi dans la même zone. La différence entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs dans une zone est un solde net qui peut recouvrir dans certains cas des flux importants d'actifs : sortants, lorsqu'ils vont travailler dans une autre zone que celle où ils résident et inversement, entrants, lorsqu'ils viennent d'une autre zone où ils résident pour travailler.

La **sphère présentielle** recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes. La **sphère productive** recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Dans cette étude, les secteurs de l'agriculture (AZ) et de l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (OQ) sont exclus de ces deux sphères.

Pour en savoir plus

- Publications régionales parues simultanément.
- Desrivierre D., « Les façades atlantique et méditerranéenne conjuguent dynamisme de la population et de l'emploi », *Insee Première* n° 1752, avril 2019.
- Reynard R. *et al.*, « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première* n° 1538, février 2015.
- Hecquet V., « Emploi et territoires de 1975 à 2009 : tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive », *Économie & Statistique* n° 462-463, janvier 2014.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol
Rédacteurs :
X. Besnard,
V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Code Sage : IP201814
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

